BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(BOA-BF)

Société Anonyme au capital de 22 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE LAMIZANA, 01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etabli en application de l'article 715 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE

Premier semestre 2018

DEFINITIF

Août 2018

SOFIDEC Audit & Conseil
Oumarou Gilbert SINARE
Expert-comptable
01 BP 3800 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Cabinet Rosette NACRO
Rosette C. RIFFARD NACRO
Expert-comptable Diplômée d'Etat
01 BP 1955 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
(BOA-BF)
Société Anonyme au capital de 22 milliards de francs CFA
Siège social : 770, avenue du Président Aboubacar SANGOULE LAMIZANA, 01 BP 1319 Ouagadougou 01
Burkina Faso

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Premier semestre 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 de l'Acte uniforme OHADA révisé du 30/01/2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au titre des comptes du premier semestre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions dudit article, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de dresser un rapport dans lequel nous portons à la connaissance du Conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, du Comité d'audit :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et les autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous aurions découvertes ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

(Millions FCFA)

Eléments	30/06/2018	31/12/2017 retraité selon le nouveau PCB
Total bilan	791 409	752 982
Fonds propres effectifs	52 099.6	46 096
Résultat net (bénéfice)	7 624	12 713

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale de la BOA-Burkina Faso est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°004-2011/CB relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA, nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- l'organisation interne ;
- le fonctionnement des organes sociaux ;
- l'exercice du contrôle interne ;
- la qualité du système d'information et comptable ;
- la gestion et la qualité des risques ;
- le respect de la règlementation prudentielle ;
- la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions issues de nos travaux se présentent comme suit :

1. Application du PCB révisé

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire (PCB) Révisé.

Toutefois, la comptabilisation des Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) de plus de cinq (05) ans en perte, comme prescrit par le PCB Révisé, n'est pas encore effective, compte tenu du risque fiscal encouru. Une décision de la commission de l'UEMOA est attendue pour la mise en application de cette instruction.
Aussi, par décision de gestion interne, le provisionnement des créances au cours de la période sous revue est fait à 100% dès le déclassement alors que le PCB révisé préconise un provisionnement en cascade : 20% dès le déclassement, 50% et 100% respectivement trois mois après et six mois après le déclassement.

Les états (bilan et compte de résultat) retraités selon le PCB révisé des exercices 2016 et 2017 ont été mis à notre disposition pour certification.

2. Organisation interne

L'organigramme de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO mis à notre disposition au mois d'avril 2018, comprend six (06) directions, cinq (05) pôles, un (01) centre d'affaires, vingt-et-un (21) départements et trois (03) services.
Nous notons la création de deux (02) postes à savoir le Project Management Officer et le Secrétariat d'Entreprise. Ces postes sont directement rattachés au poste du Directeur Général.

3. Fonctionnement des organes sociaux

Les principaux organes sociaux de la Bank Of Africa-Burkina Faso sont l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration et les différents Comités du Conseil d'Administration. La composition et les règles de fonctionnement de ces organes sont régies par les Statuts de la banque et les dispositions légales.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque au cours du premier semestre 2018.

4. Exercice du contrôle interne

L'exercice du contrôle interne est assuré au sein de la BOA-Burkina Faso par :

- Le contrôle permanent composé de la Direction du Risque, des Départements Contrôle Permanent et Conformité ;
- Le contrôle périodique, du ressort de la Direction de l'Audit Interne.

Ces entités contribuent collectivement à apporter une assurance sur le degré de maîtrise des risques.

L'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en place par la BOA Burkina Faso est en cours d'exécution. Elle fera l'objet d'une lettre de management au Président du Conseil d'Administration et contenant notamment des recommandations en vue de corriger les éventuelles faiblesses et de contribuer à l'amélioration constante du système de contrôle interne de la banque.

5. Qualité du système d'information et comptable

Le système d'information de la BOA-Burkina Faso repose sur le progiciel intégré IGOR. Il dispose de modules associés permettant entre autres. l'automatisation des opérations de guichet, de comptabilité et des risques.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la qualité du système d'information de la banque.

6. Gestion et qualité des risques

La gestion et la maîtrise des risques de la banque sont assurées par le Conseil d'Administration à travers notamment la mise en place et le fonctionnement régulier des trois comités suivants :

- Le comité de crédit local ;
- Le comité de crédit élargi ;
- Le comité d'audit et des risques.

L'appréciation de la qualité des risques au niveau de la BOA-Burkina Faso à laquelle nous avons procédée n'appelle pas d'observations particulières de notre part. D'une manière générale, les déclassements en douteux et litigieux des engagements ainsi que leur provisionnement sont effectués par la banque conformément à l'instruction N°026-11-2016 de la Commission Bancaire.

7. Respect de la réglementation prudentielle

Nous n'avons pas pu nous assurer du respect de la réglementation prudentielle car le FODEP (Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières) de la banque n'était pas encore disponible.

8. Vérifications et informations spécifiques

Conventions règlementées

Nous n'avons pas eu connaissance de nouvelles conventions conclues au cours du premier semestre 2018.

9. Révision des comptes

Postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications doivent être apportées :

A l'issue de nos travaux, des ajustements, des reclassements et des compléments d'écritures comptables ont été proposés à la Direction Générale. Ceux-ci ont été correctement pris en compte pour établir la balance définitive.

10. Opinion sur les états financiers annuels

En conclusion de nos travaux, l'opinion que nous serons amenés à émettre sur le projet d'états financiers de la BANK OF AFRICA BURKINA FASO (BOA – Burkina Faso) au 30 juin 2018 tels qu'ils vous sont soumis, sera une certification sans réserve.

Ouagadougou, le 07 août 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOFIDEC-AC SARL

SOFIDEC Audit & Conseil 01 BP 3810 Ouagadougou 01 Tel. +226 25 37 69 51

Oumarou Gilbert SINARE
Associé – Gérant
Expert-comptable
inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cabinet ROSETTE NACRO

Cabinet Rosette NACRO 01 BP 1956 Ouagadougou 01 Tel. : 25 37 18 93

Rosette C. RIFFARD NACRO
Directrice Générale
Expert-comptable Diplômée d'Etat
inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso